

Dammartininfo

DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX / DEPARTEMENT / REGION / ETAT / AGGLOMERATION

Un peu de prévention avant la répression



Trop de véhicules sont garés sur les trottoirs, aux abords des sorties de cours communes, dans les viages, les espaces verts, devant les panneaux de signalisation et sur les passages piétons alors que vos véhicules devraient être rentrés dans vos propriétés.

Une étude de mobilité par le CEREMA est en cours sur la commune.

Vous serez amenés à participer le 18 mars à 18h30, à un atelier, nous vous invitons à y venir nombreux.

Nous vous sensibilisons sur ces stationnements gênants car l'équipe municipale va travailler après le rendu de l'étude de mobilités à des aménagements qui permettront à la gendarmerie de réprimer ces stationnements.

Les poubelles laissées sur la voie publique encombrant les trottoirs et les voies de circulation, ternissent notre cadre de vie et constituent un danger pour les piétons. De plus, les déchets attirent les nuisibles.

Nous vous sensibilisons sur le fait de rentrer vos poubelles après la collecte car l'équipe municipale va demander à COVALTRI de venir récupérer toutes les poubelles non rentrées après les collectes.

J'entretiens mon trottoir



L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain (propriétaire ou locataire) le long de sa propriété, en toute saison.

Le balayage : La commune organise un nettoyage des voies publiques. En complément de ces actions, la propreté incombe aux propriétaires, locataires, riverains de la voie publique. En aucun cas les balayures et feuilles mortes ne doivent être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales ni bien sûr devant chez son voisin !

Le désherbage : La commune organise le désherbage des caniveaux. En complément de ces actions, le désherbage des trottoirs incombe aussi aux propriétaires. Ils sont tenus de désherber au pied des murs. Les herbes coupées, binées ou arrachées ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

En cas de neige ou de verglas : Il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage le long de sa propriété.

En respectant ces gestes simples qui font appel à la responsabilité de chacun, nous contribuons au respect du vivre ensemble et à l'embellissement de notre village.

Rupture de la canalisation principale de la commune à lire page 3

Suite aux inondations à lire page 10

Audit du Personnel - Départ à la retraite de Catherine et Laurent

Nous avons engagé un audit - ressources humaines afin de prendre en compte les départs en retraite de 2 de nos agents (Catherine et Laurent) et ceux à venir et assurer au mieux la continuité du service public.

La commune a mandaté le cabinet SDS Conseil et Expertise pour rendre plus efficient le fonctionnement des services publics et pour répondre au mieux aux demandes des administrés.

Nous souhaitons beaucoup de satisfaction pour les nouveaux projets de Catherine que nous remercions après 44 ans au service de la commune et Laurent après 13 ans au service de la commune.

Adressage

La réunion publique sur l'adressage a eu lieu le 5 octobre 2024.

Nous avons pris en compte certaines remarques du public et délibéré le 28 novembre 2024 pour les nouvelles appellations de rues que vous trouverez ci-dessous :

ANCIENNE DÉNOMINATION	NOUVELLE DÉNOMINATION
Rue de la Vendée (partielle)	Impasse des Jardins
Chemin de la Fontaine (partiel)	Rue de la Ferme
Chemin de la Fontaine (partiel)	Impasse du Verger
Chemin de la Sente de Coude	Impasse du Grand Morin
Chemin de Paris (partiel)	Rue du Parc
Rue du Parc (partielle)	Allée du Parc

Travaux des espaces verts

Aménagement paysager :

- de l'avenue de la gare,
- de la cour de l'école.

Coût des travaux : architecte paysager (3 462,50 € TTC) + pépinière SIROT (18 373,07 € TTC) soit un total de 21 835,57€ TTC.



Travaux



Création d'un coussin berlinois rue Saint Gobert. Prix : 3 180 € TTC

Rupture de la canalisation principale de la commune

Nous avons subi une coupure d'eau importante le 21 novembre très tôt jusqu'au 22 novembre en milieu d'après-midi.

Notre alimentation en eau potable s'effectue par un seul point, par une canalisation suspendue sous le pont de coude. Cette canalisation a rompu suite à la combinaison de la crue qui a endommagé sa protection et le gel. Une réparation sous le pont n'était pas envisageable en termes de rapidité et de coût, tout en considérant que le pont est vétuste.

Après étude des moyens nécessaires, les travaux ont débuté le 22 novembre au matin.

Un forage a été réalisé de part et d'autre du pont par 2 équipes de Véolia. Une canalisation provisoire a été installée sur le pont afin d'assurer notre approvisionnement.

Des études sont en cours par notre syndicat, le SMAAEP, pour un remplacement définitif de la canalisation provisoire par un forage dirigé sous le grand Morin en vue de la sécurisation de notre canalisation, donc de notre approvisionnement en eau potable.



Évènements mairie



**8 arbres ont ainsi été plantés autour du stade de foot.
Merci aux familles présentes malgré la pluie et le vent.**

Sur 13 familles conviées, 4 étaient présentes et 1 famille s'est excusée.

Colis des anciens



Samedi 7 décembre, nos aînés ont pu assister à un concert proposé par "Les Fées Harmoniques".

Ils se sont ensuite retrouvés autour d'un verre et quelques gourmandises avant de repartir avec un colis de douceurs offert par la commune.

Cérémonie du 11 novembre



Appeler le 17 !

Vols, cambriolages, ayez le bon réflexe !

Soyez vigilants et n'hésitez surtout pas à appeler le 17 pour toute situation qui vous paraîtrait suspecte.

Un message sur les réseaux sociaux n'est pas efficace. Mieux vaut prévenir rapidement le 17 même s'il s'agit d'une fausse alerte.

L'aide de chacun est précieuse.

Protéger ses voisins, c'est se protéger.

**VOTRE APPEL
PEUT ÊTRE
DÉTERMINANT POUR
INTERPELLER LES
CAMBRIOLEURS**



Inscriptions scolaires 2025/2026



Quels enfants sont concernés ?

- Les enfants nés en 2022 qui feront leur entrée en maternelle.
- Les nouveaux arrivants.
- Les enfants qui entrent en CP.

Quand effectuer la démarche ?

- Du 1er au 31 mars 2025 inclus.

Pièces à fournir :

- Livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau-électricité-gaz-attestation d'assurance habitation-bail de location-acte de propriété).
- Certificat de radiation (uniquement en cas de changement d'école).
- Justificatif de garde en cas de séparation ou divorce (le jugement).
- Carnet de santé.
- Protocole d'accueil individualisé (P.A.I.).

ETAPE N°1

inscription en mairie

- Déposer le formulaire de demande de scolarisation complété en mairie.
- Un certificat d'inscription vous sera délivré permettant l'inscription auprès de la directrice de l'école.
- La directrice vous recontactera par mail ou par téléphone.

ETAPE N°2

A l'école sur rendez-vous

- Le certificat d'inscription remis en mairie.
- Tout autre document demandé par la directrice lors de votre prise de rendez-vous par téléphone.



Expérience au sein du conseil

12 personnes ont candidaté pour participer à l'expérience au sein du conseil municipal. 4 personnes intégreront le conseil municipal de février à avril 2025, puis 4 autres personnes de mai à juillet et enfin 4 autres de septembre à novembre.

Commune sélectionnée par l'AMR77

L'Institut d'Etudes Politiques de Fontainebleau missionné par l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne va réaliser une étude "PERCEPTION DE LA RURALITE EN SEINE-ET-MARNE".

La commune de Dammartin-sur-Tigeaux a été sélectionnée par les étudiants de l'IEP : 2 enseignants-chercheurs et 4 étudiants Master 1 et Master 2 pour une durée de 4 à 5 mois.

L'objet de l'étude est de mieux comprendre comment les habitantes et habitants des espaces ruraux vivent la ruralité, aujourd'hui en Seine-et-Marne. Pour cela les étudiants vont interroger les habitants dans leur vie quotidienne, les membres du conseil municipal, les responsables associatifs, les chefs d'entreprises, ...).

Ne soyez pas étonné de voir des étudiants mener l'enquête !



Achat



Achat d'un saloir (7 430 € TTC)

Accueil des nouveaux arrivants

Vous avez récemment emménagé à Dammartin-sur-Tigeaux ?

Pour faciliter votre intégration, découvrir tous les atouts de notre village et rencontrer les élus au cours d'un moment convivial, inscrivez-vous dès à présent par mail à :

communication-mairie-citoyens-damtig@orange.fr
et rendez-vous le samedi 7 juin 2025 à 11h dans la Maison du Temps Libre.

Ne restez pas isolé

SIGNALEZ VOUS

Inscrivez-vous sur le registre communal des personnes vulnérables

Qui est concerné ?

Les personnes résidant à leur domicile :

- ✓ de plus de 65 ans
- ✓ de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- ✓ les adultes handicapés



Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, ami, proche, service d'aide ou de soins à domicile...)



Pourquoi s'inscrire ?

En cas de canicule, inondation, grand froid, coupure d'électricité, situation de crise... le registre permet de contacter les personnes isolées pour s'assurer de leur situation et les accompagner.

Comment faire ?

- ✓ soit sur simple appel téléphonique au 01 64 04 32 72 aux heures d'ouverture du secrétariat
- ✓ soit en remplissant un formulaire en mairie
- ✓ soit en téléchargeant le formulaire sur le site de la commune (www.dammartinsurtigeaux.net)



RENSEIGNEMENTS

Mairie de Dammartin-sur-Tigeaux
Mail : mairie@dammartinsurtigeaux.net

Tél : 01 64 04 32 72



Prix de l'eau potable

Depuis notre adhésion au SMAAEP (Syndicat Mixte pour l'assainissement et l'adduction de l'Eau Potable), le prix HT que paye chaque abonné par m³ pour le syndicat hors part délégataire (Véolia) était de 1,02€ auquel se rajoute une taxe spéciale pour Dammartin-sur-Tigeaux de 1,04€ relative aux investissements effectués sur notre commune.

Depuis 2023, le SMAAEP a décidé d'augmenter cette participation. Nous avons obtenu que cette augmentation soit déduite de notre taxe spéciale afin que le prix de l'eau n'augmente pas.

Nous obtenons les chiffres suivants:

2022 : 1,02€ + 1,04€ = 2,06€

2023 : 1,10€ + 0,96€ = 2,06€

2024 : 1,20€ + 0,86€ = 2,06€

À partir de 2025, il est convenu de supprimer notre taxe spéciale sur une période de 3 ans. En 2027, le prix de l'eau du SMAAEP sera uniformisé sur toutes les communes adhérentes, Dammartin-sur-Tigeaux n'aura plus de taxe spéciale.

La compétence assainissement est à la charge de notre Agglomération.

Des négociations sont en cours pour une convergence des différents tarifs sur le périmètre.

Le prix à Dammartin-sur-Tigeaux étant situé sur une fourchette haute, nous pouvons prévoir une nette baisse de ce tarif dans les années à venir.

Zoom sur une entreprise

Qui sommes-nous ?

Études, maîtrise d'oeuvre, coordination et travaux publics en Ile-de-France. Nous réalisons principalement des travaux de terrassement, remblais, enrobés, travaux publics et raccordements électriques.

Nos compétences

- Fosse septique,
- Travaux de terrassement,
- Raccordement aux réseaux (eau, égouts, électricité),
- Goudronnage,
- Réseau d'alimentation ou d'évacuation des eaux,
- Réalisation de fondations

Adresse : 20 Av. de la Gare
77163 Dammartin-sur-Tigeaux

Mail : exploitation@emoc-tp.fr

Tél : 07 77 03 38 37



Eglise



Les travaux d'urgence sur le toit de l'église sont terminés.

La commune va solliciter une DETR pour continuer les travaux de toiture et d'intérieur (plafond à démolir) afin de permettre la réouverture de l'église.

Suite aux inondations...

La commune a sollicité un rendez-vous auprès du département. Le Président du conseil départemental et un vice-président sont venus sur place le 24 octobre afin de comprendre les problématiques et proposer des solutions pour agir ensemble.

Ainsi le nettoyage des fossés (sur la D20 et la D20E1) a été réalisé par les services du département.



seine
& marne
LE DÉPARTEMENT

LE DÉPARTEMENT
RECRUTE ET FORME
DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Un travail à domicile accompagné
par une équipe de professionnels



Offrez un cadre de vie
à des enfants qui en ont besoin !

Lancement d'une nouvelle campagne de recrutement d'assistant(e) familial(e)

île de France
mobilités

Dès janvier 2025

C'EST LA RÉVOLUTION BILLETTE !

Pour les voyageurs occasionnels,
2 tickets à tarif unique pour voyager dans
toute l'Île-de-France (sauf aéroports).

BUS 2€
Bus Tram

M 2€50
Métro Train RER

Navigo Liberté+
Libre de voyager partout
en Île-de-France et de payer moins
infos et souscription
en scannant le QR code

Plus d'informations sur iledefrance-mobilités.fr et auprès des agents en gares et stations.

COULOMMIERS
PAYS DE BRIE
AGGLOMERATION

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

CONCERTATION

L'avenir de notre territoire se réfléchit ensemble

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Il remplacera à terme les PLU communaux, en définissant les grandes orientations en matière d'urbanisme et de préservation des espaces, d'habitat et de développement économique pour les années à venir.

Pourquoi participer ?

Pendant toute la durée de l'élaboration du document, vous avez la possibilité de donner votre avis, déposer vos remarques et d'apporter vos réflexions.

- Exprimez vos besoins et attentes en matière de foncier, d'habitat, de santé, de transports, d'environnement, de gestion des risques naturels...
- Contribuez à des projets qui vous concernent, et qui répondront aux défis de demain.

Comment contribuer ?

- Un registre de concertation est disponible en Mairie, et au siège de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
- Par courrier, à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Concertation PLUi - 13 rue du Général de Gaulle, 77120 Coulommiers.
- Par courriel : plui-concertation@coulommierspaysdebrie.fr
- Sur le site internet de la CACPB, sur l'onglet urbanisme, en cliquant sur PLUi, puis « je m'exprime ».

Flashez le QR Code
pour accéder au site
internet du PLUi.



Participez à l'avenir
de votre territoire !

Déchets : qui fait quoi ?



COVALTRI 77

- Collecte des déchets.
- Livraison ou échange de bac(s).
- Vidage et mise en place des Points d'apport volontaire (ordures ménagères et emballages) et des bornes (verre et ecotextile).
- Problème de collecte.

01 64 20 52 22 - contact@covaltri77.fr



SMITOM NORD 77

- Traitement des déchets : unités d'incinération et centre de tri des emballages.
- Déchèteries.

01 64 44 40 03



COVED

- Prestataire pour la collecte des déchets ménagers.
- Prise de rendez-vous pour les encombrants.

0801 902 477 (numéro gratuit) - encombrants@coved.fr

Télécentre à Crécy-la-Chapelle

Le 3^e télécentre du territoire à Crécy-la-Chapelle a été inauguré le 28 novembre dernier.

Situé à quelques minutes à pied de la gare de Crécy-la-Chapelle, le télécentre e-M@gine dispose de 8 bureaux fermés, de 4 espaces de travail partagés en open space et d'une salle de réunion de 30m² (12 à 16 places assises) équipée d'un écran interactif.

Le télécentre met également à disposition un espace cuisine équipé et un espace de détente en intérieur.

Coordonnées et contact

- e-M@gine – Télécentre Coulommiers Pays de Brie Agglomération
- 3 rue de la Chapelle – 77580 Crécy-la-Chapelle

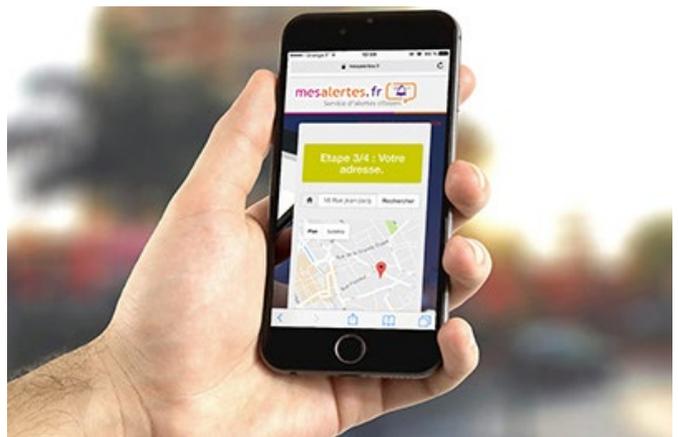
Renseignements et réservations

par téléphone : 01 64 63 46 40

par e-mail : emagine@coulommierspaysdebrie.fr



mesalertes.fr 
Service d'alertes citoyen



Etat civil

d'août à décembre 2024

Ils ont vu le jour *

• Evan, Michel, Philippe CHAUSSON MAURY ... 12/09/2024

• Owen LEFEBVRE 06/12/2024

* seules les naissances ayant fait l'objet d'une autorisation sont publiées dans le Dammart'info.

Ils se sont dit « oui »

• Alexandre DA MOTA et Jessica, Danielle, Josette POUSETT le 26/06/2024

Ils nous ont quittés

• Evelyne, Paulette CHASSAING le 04/10/2024

• Micheline RAIMBAULT née COURTEAUX .. le 19/11/2024

• Bernard, Lucien PHILIPPE le 02/12/2024



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



www.dammartinsurtigeaux.net



www.facebook.com/MairiedeDammartinsurTigeaux



www.instagram.com/mairie_dammartin_sur_tigeaux